

Énergie4



Théma

Les acteurs sur la scène de l'énergie



SPW | Éditions

Énergie



Wallonie



Édito

UNE LIBERTÉ DONT ON NE PROFITE PAS ASSEZ

Voici déjà plus de 6 ans que le marché de l'énergie est libéralisé chez nous et pourtant beaucoup reste à faire. Tout d'abord profiter de cette liberté, car beaucoup d'entre nous n'ont pas encore saisi l'occasion de la libéralisation du marché pour conclure un contrat de fourniture d'énergie avec le fournisseur le plus intéressant pour leur région et pour leur profil de consommateur. Des conseils indépendants et non commerciaux sont pourtant disponibles. Résultat : ces personnes continuent à être livrées par leur fournisseur historique, sans contrat, c'est-à-dire avec un tarif peu avantageux. Il leur suffirait de signer un contrat (parfois même sans devoir pour autant quitter leur fournisseur) pour réaliser une belle économie.

Il faut mieux informer : nous avons quitté voici 6 ans un système basé sur un interlocuteur unique, notre intercommunale de distribution locale, pour nous retrouver face à une multitude de nouveaux interlocuteurs, ayant chacun des métiers différents, des noms peu connus, des changements de rôle, des tarifs différents selon la région où l'on habite...

Oui, la situation est devenue complexe, il ne faut pas le nier. Elle n'est pas pour autant impossible à comprendre. Et nous avons beaucoup à y gagner.

Comme le dit Edgar Morin, un des penseurs de la complexité, il faut « *préparer les esprits à répondre aux défis que pose à la connaissance humaine la complexité croissante des problèmes, à affronter les incertitudes* ». C'est précisément ce que propose, en toute modestie, dans le domaine de l'énergie, le dossier de ce numéro : se donner des outils pour comprendre la situation, reprendre le contrôle d'un aspect de notre vie économique et par là-même, augmenter notre liberté d'action.

La liberté, ça peut commencer petit et mener très loin !

Ghislain Géron

Directeur général

Direction générale opérationnelle
Aménagement du territoire, Logement,
Patrimoine et Énergie

News

RÉSULTATS SUPÉRIEURS AUX PRÉVISIONS À LA CENTRALE SOLAIRE THERMIQUE DE DROIXHE

545 m² de panneaux solaires thermiques se dressent sur les 6 tours de logements sociaux de la Plaine de Droixhe, à Liège. Ils ont été mis en service en décembre 2011 et dotés en mars 2012 d'une installation de mesure de leur production d'énergie. Et, bonne surprise, après un an de mesures, on vient de s'apercevoir que les résultats sont meilleurs qu'attendus ! « *Il faut encore analyser plus en détail ces premiers résultats* », relativise Jérémie De Clerck, Project Manager du bureau d'études qui a réalisé le suivi de cette installation, « *car ils se basent sur une comparaison avec le rayonnement solaire d'une année standard. Or il faut calculer quel a été l'ensoleillement réel de la période considérée et mesurer la consommation d'eau chaude sanitaire des occupants pour vraiment connaître la performance de l'installation. Mais à première vue, c'est un bon résultat : environ 250.000 kWh d'eau chaude ont été produits, soit 8% de plus qu'attendu.* »

L'installation est composée de grands panneaux de 10 m² d'un seul tenant. Elle a été financée par la Ville de Liège et a bénéficié d'un subside SOL-THERM. Les panneaux occupent toute la surface en toiture disponible et couvrent 25% des besoins des occupants. Pour les occupants des 442 logements, cela représente une économie directe appréciable sur leur facture de gaz.

DÉJÀ PLUS DE 11% DU PARC WALLON CERTIFIÉ !

Depuis juin 2010, la certification énergétique des bâtiments est entrée en vigueur progressivement en Wallonie, à commencer par celle des logements unifamiliaux. Petit à petit, tous les types de bâtiments sont concernés : en vente ou en location, récents ou anciens, unifamiliaux ou collectifs... En moyenne 70.000 certifications ont lieu chaque année, assurées par une armée de 1.800 certificateurs agréés qui réalisent 300 certifications par jour !

À ce rythme, ils ont déjà réalisé la certification de 165.000 logements soit plus de 11,5% du parc wallon de logements. On estime en effet le nombre d'habitations disponibles en Wallonie à environ un million et demi. Et le travail se poursuit, au rythme de la mise en vente ou en location des logements.

Du côté du classement, on constate que la catégorie A compte 1% des logements, la B 9%, la C 13%, la D 14%, la E 15%, la F 14% et la G 34%. Il reste donc du travail à faire pour non seulement classer et certifier, mais surtout améliorer d'un point de vue énergétique toutes ces habitations !

Sommaire

- 3 Théma
Les acteurs sur la scène de l'énergie
- 4 Les métiers de l'énergie
- 5 Quel interlocuteur pour quelle question ?
- 6 Carnet d'adresse
- 7 Interview
Relooking énergétique pour une maison vintage
- 8 Enfants
Douze écoles « au bout des pieds »

Théma

Les acteurs sur la scène de l'énergie : à qui s'adresser ? En quelles circonstances ?

Voici déjà six ans et demi que le marché de l'énergie a connu son plus gros chamboulement : la libéralisation. Pour le consommateur, beaucoup de changements sont intervenus, tout le monde ne maîtrise encore la nouvelle organisation de ce marché. Pourtant, nous sommes tous concernés car tous consommateurs d'énergie. Alors, voici quelques rappels et mises au point bien utiles pour savoir quel organisme remplit quelle mission et donc à qui s'adresser en cas de question, de besoin ou de problème.

D'où venons-nous, où en sommes-nous, où allons-nous ?

Avant, tout était simple, du moins à première vue. Dans notre pays, les intercommunales assuraient la distribution du gaz et de l'électricité chacune sur leur territoire et nous les facturaient. En amont, une grosse entreprise, Electrabel, produisait l'essentiel de l'électricité, la transportait à travers le pays, la distribuait aux particuliers en collaboration avec les intercommunales de distribution d'énergie (chacune son territoire), dont Electrabel était dans certains cas co-actionnaire. La situation était semblable pour le gaz. Dans d'autres pays, l'organisation du marché de l'énergie était similaire.



« Simple, oui, mais pas normal » a dit l'Europe en 1996. « On ne peut plus admettre les situations de monopoles détenus par des entreprises historiques. Il faut que les marchés européens du gaz et de l'électricité soient ouverts à la concurrence au plus tard le 1^{er} juillet 2007. » L'objectif ainsi poursuivi par l'Europe était de « favoriser la baisse des prix et d'améliorer la qualité des services rendus par l'introduction de la concurrence et l'accroissement de la transparence du marché ». La libéralisation a bien eu lieu en Wallonie le 1^{er} janvier 2007.

Sur certains points annoncés par l'Europe, on ne peut pas nier que le résultat nous a un peu déçus... Mais c'est la situation d'aujourd'hui et c'est elle que nous développons dans ces pages. Et quelques derniers changements s'annoncent en Wallonie pour la fin 2013. Nous en parlons également plus loin.

Désormais, le marché de l'énergie est organisé autour de différents « métiers » indépendants les uns des autres, et assurés par des entreprises qui n'ont plus de lien entre elles.

Nous les passons en revue ci-après.



Les métiers de l'énergie

MÉTIER 1 : PRODUIRE L'ÉNERGIE

«Le producteur»

Il s'agit des entreprises qui détiennent et font fonctionner des installations de production d'énergie : centrales électriques gaz-vapeur, au charbon, au fuel, de pompage-turbinage, nucléaires, éoliennes, champs photovoltaïques, barrages hydro-électriques, champs pétroliers et gaziers... Les consommateurs n'ont pas de contact direct avec ces entreprises.

MÉTIER 2 : TRANSPORTER L'ÉNERGIE EN GRANDES QUANTITÉS

«Le transporteur»

Ces sociétés de transport possèdent, entretiennent et développent les lignes à très haute tension (pour l'électricité), les canalisations à haute pression et le terminal gazier de Zeebrugge (pour le gaz) qui servent à transporter l'énergie en grandes quantités à travers le pays et au-delà. En effet, ces lignes ou canalisations à grand débit sont interconnectées avec les réseaux étrangers, ce qui permet d'importer ou d'exporter ou de simplement faire transiter de l'électricité ou du gaz vers ou à partir des pays voisins.

Deux sociétés assurent ces services : Fluxys pour le gaz et Élia pour l'électricité. Ce sont deux sociétés qui possèdent un monopole chacune dans leur domaine. On les appelle les «GRT» (gestionnaires de réseau de transport).

MÉTIER 3 : VENDRE L'ÉNERGIE AUX CONSOUMATEURS

«Le détaillant»

Il s'agit de sociétés de négoce, qui produisent ou achètent de grandes quantités d'énergie sur le marché belge ou étranger et la revendent au détail aux particuliers.

C'est avec ces fournisseurs d'énergie que les ménages concluent des contrats. C'est une activité ouverte à la libre concurrence. Il s'agit d'Electrabel, Luminus, Nuon, Essent, Lampiris, Belpower, ENI, Octa+...



MÉTIER 4 : DISTRIBUER L'ÉNERGIE EN PETITES OU MOYENNES QUANTITÉS

«Le livreur»

Cette activité consiste à assurer la fourniture de chaque ménage ou PME en électricité basse tension et en gaz moyenne et basse pression. Il faut pour cela gérer, entretenir et développer l'immense réseau de câbles et conduites qui parcourent le pays en tous sens. Il s'agit également de s'occuper des compteurs et de leur relevé, et enfin de l'éclairage public.

Ce sont des sociétés intercommunales qui assurent ce service public. On les appelle les «GRD» (gestionnaires de réseau de distribution). Elles ont chacune un monopole pour leur région. Cette activité n'est donc pas libéralisée : il serait impensable en effet que chaque fournisseur installe ses propres canalisations, c'est pourquoi le réseau est commun à tous et reste géré par un opérateur unique.

Elles sont de deux types :

- > les intercommunales «pures», appartenant à 100% aux communes. Elles sont au nombre de 5 : AIEG, AIESH, PBE, Régie de l'Électricité de Wavre, Resa-Tecteo.

- > les intercommunales «mixtes» appartenant en partie aux communes et en partie à Electrabel, mais en tant qu'actionnaire minoritaire. Elles sont au nombre de 8 et couvrent la majorité du territoire wallon : IEH, IGH, Ideg, Interest(ost), Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel.

QUI EST ORES ?

ORES est l'acronyme de «opérateur de réseau». Cette entreprise a été fondée par les intercommunales mixtes pour réaliser des économies d'échelle et assurer de façon unifiée la gestion de leurs réseaux. ORES est détenue à 100% par les intercommunales mixtes.

MÉTIER 5 : SUPERVISER LE MARCHÉ

«Les contrôleurs»

Dans ce nouveau marché libéralisé, il fallait que des instances indépendantes vérifient que tout le monde applique correctement les nouvelles règles du jeu. C'est la mission de la CWaPE (Commission Wallonne Pour l'Énergie) en Wallonie et de la CREG (Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz) au niveau fédéral.



MÉTIER 6 : AIDER À RÉSOUDRE LES CONFLITS

« L'intermédiaire diplomate »

Deux services de médiation sont accessibles au consommateur :

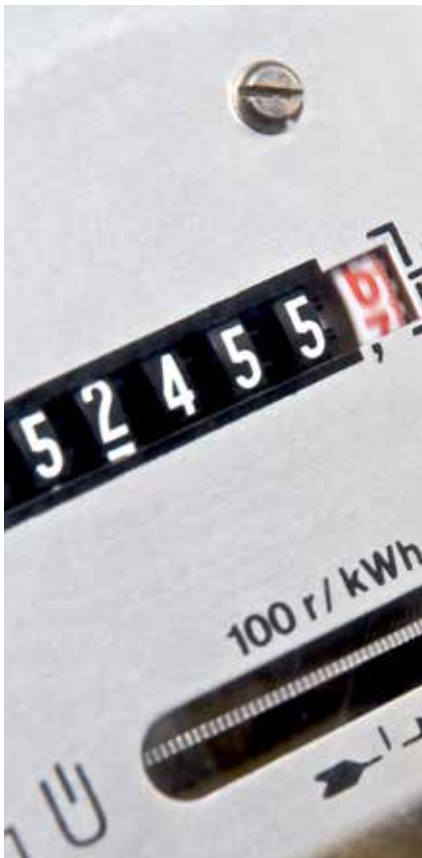
- > Le Service régional de Médiation pour l'Énergie (SRME) est un département de la CWaPE. Il s'occupe des plaintes contre les GRD à propos de problèmes de raccordement, erreurs d'index, placement du compteur à budget...
- > Le Service fédéral de Médiation de l'Énergie (SME), qui est autonome. Il s'occupe des plaintes contre les fournisseurs : problèmes avec le service clientèle, de facturation, contestation du montant de la facture...
- > En cas de pratiques commerciales abusives de la part de certains fournisseurs, le Service de protection des consommateurs peut recevoir votre plainte.

Quel interlocuteur pour quelle question ?

Acheter de l'énergie	Un fournisseur de votre choix
Comparer les prix	CWaPE et CREG, mais aussi Test-Achats
Prévenir d'une panne, d'une odeur de gaz, obtenir un raccordement, connaître votre code EAN ou vos consommations passées, organiser un déménagement	Votre GRD
En cas de conflit, d'erreur, vérifier si les choses se passent de façon réglementaire	Un des Médiateurs
Répondre à toute question relative aux tarifs pratiqués par votre GRD	La CREG
Envoyer une plainte, recevoir un conseil, une explication	Un des Médiateurs
Introduire une plainte contre votre fournisseur (notamment pour dénoncer une situation de démarchage abusif)	Le Service de protection des consommateurs

COMMENT SAVOIR DE QUEL GRD (INTERCOMMUNALE) JE DÉPENDS ?

Pour l'électricité : tapez votre code postal sur cette page :
<http://www.cwape.be/?dir=4.1.03>



Carnet d'adresses

- > Comparateurs
Six comparateurs indépendants sont proposés ici :
www.creg.be/fr/compprix.html
- > Liste des fournisseurs d'énergie :
www.cwape.be/?dir=2.1.03
- > Liste des intercommunales :
www.cwape.be/?dir=4.1.03
- > Ores : www.ores.net
- > CREG : tél 02 289 76 11,
www.creg.be
- > CWaPE : tél 081 33 08 24,
www.cwape.be
- > Service de protection des consommateurs

Contact Center du SPF Économie :
tél. 0800 120 33, <http://economie.fgov.be>

COMMENT ACHETER DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE ?

Pour que l'électricité soit considérée comme «verte», elle doit être produite à partir de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération de qualité. Bien que l'électricité qui sort de votre prise de courant n'est jamais 100% verte, car il est impossible de «trier» l'électricité d'après son origine, votre fournisseur s'engage à produire lui-même ou à acheter une quantité d'électricité issue de sources renouvelables, équivalente à votre consommation.

La CWAPE vérifie ensuite annuellement que les quantités d'électricité verte produites et vendues par chaque fournisseur correspondent effectivement.

- votre code EAN (n° de 18 chiffres, commençant par 54, qui désigne un point de fourniture. Il est lié à votre habitation, non à vous. Il y a un code EAN séparé pour le gaz et pour l'électricité. Ils figurent sur vos factures. Vous pouvez également le demander à votre GRD.) ;
 - votre consommation annuelle ;
 - votre tarif et type de compteur (simple, bi-horaire, exclusif de nuit, tarif social).
- > Le nouveau fournisseur se charge de résilier le contrat en cours auprès de votre ancien fournisseur. En tant que

client résidentiel ou PME vous avez le droit de mettre fin à tout moment à un contrat de fourniture continue d'électricité, qu'il soit à durée déterminée ou à durée indéterminée, à condition de respecter un délai de préavis d'un mois.

- > La société chargée de relever les compteurs viendra faire un relevé des index, ou vous devrez les communiquer vous-même.
- > Votre ancien fournisseur vous enverra une facture de clôture.
- > Votre nouveau fournisseur commencera à vous envoyer les factures d'acompte mensuelles.

COMMENT PROCÉDER POUR CHANGER DE FOURNISSEUR ?

- > Ne cédez pas impulsivement aux offres apparemment alléchantes ou aux démarcheurs d'énergie en porte-à-porte. Commencez par comparer grâce à des comparateurs indépendants des sociétés commerciales.
- > Munissez-vous de vos factures annuelles de régularisation. Elles contiennent toutes les infos utiles :



Météo des énergies renouvelables : printemps bien que mal



Entre mars neigeux et mai dépressif au niveau du soleil, avril a offert une éclaircie ensoleillée. Mai bien couvert n'a pas fait les affaires des ménages équipés de chauffe-eau solaires (4,6 m² de capteurs et un réservoir de 300 l). Contrairement au photovoltaïque qui valorise mieux le rayonnement diffus, le thermique n'a pu assurer les 100% pendant le mois de mai, mois habituellement radieux.

Indicateur solaire thermique : pourcentage des besoins en eau chaude d'un ménage couverts par un chauffe-eau solaire..



Le lundi deux avril, la Belgique s'est offert un record de production photovoltaïque, où l'ensemble du parc belge a fourni assez d'électricité pour alimenter l'équivalent d'un tiers des logements du pays. Au niveau de la production des familles équipées, le bilan printanier n'est pas si mauvais, malgré un mois de mai moins ensoleillé que d'habitude.

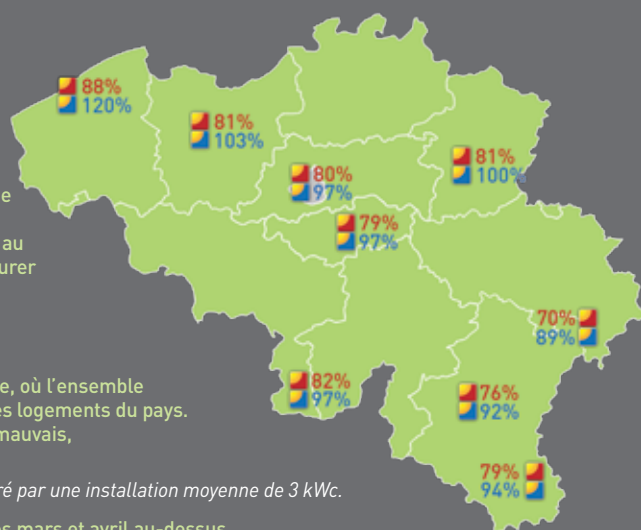
Indicateur photovoltaïque : pourcentage des besoins en électricité d'un ménage assuré par une installation moyenne de 3 kWc.



Les 1376 MW du parc éolien belge ont bien profité de ce printemps hivernal. Après mars et avril au-dessus des normales saisonnières, mai a affiché des performances supérieures à celle de mai 2012. En moyenne, sur le printemps, l'équivalent de plus d'un million de logements a pu être alimenté... ceux du Hainaut et de la Flandre Occidentale, par exemple.

Indicateur éolien : nombre de logements qui auraient pu être alimentés grâce à la production des parcs éoliens.

Belgique (1376MW) : 1.059.000 logements : 22,5% de la Belgique
 Offshore (380 MW) : 409.000 : 8,5% de la Belgique
 Flandre (420 MW) : 274.000 logements : 6% de la Belgique
 Wallonie (576 MW) : 376.000 logements : 8% de la Belgique





[Interview]

Relooking énergétique pour une maison « vintage »

C'est en décembre 2011 que Gwendoline achète cette maison du Namurois construite au début des années 60. Son certificat de performance énergétique indique alors le label G, soit le niveau le plus bas. La maison n'avait en effet jamais connu de travaux de rénovation, et l'isolation était quasi inexistante, ce qui impliquait une consommation théorique de 50 litres de mazout par m² par an ! Il fallait agir...

Par quels travaux commencer, se demande la nouvelle propriétaire ?

« Afin de le savoir, j'ai fait appel à un auditeur énergétique. Suite à cet audit, j'ai décidé de me concentrer sur la performance de l'enveloppe du bâtiment afin de réduire ses besoins énergétiques, et cela avant même de penser à changer le système de chauffe. En effet la chaudière au mazout a moins de 15 ans et elle est relativement performante. Le jour où le système de chauffe devra être changé, il pourra être redimensionné en fonction des besoins réels de l'habitation. »

N'ayant pas le budget pour réaliser l'ensemble des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique de l'habitation, Gwendoline s'intéresse à l'Écopack, qui venait d'être lancé. Grâce au taux du prêt à 0% et au fait que les primes énergie sont directement déduites des mensualités de remboursement, son budget n'est pas trop alourdi.



Quels travaux ont-ils pu être réalisés grâce à l'Écopack ?

« Je voulais pouvoir utiliser le grenier comme pièce de vie et comme le toit commençait à présenter des signes de faiblesses, j'ai décidé de remplacer celui-ci, excepté la charpente qui était toujours en bon état, et de l'isoler avec 10 cm de polyuréthane, l'un des isolants les plus performants sur le marché. Ce qui m'a permis d'obtenir une résistance thermique équivalente à 4,15 m².K/W. »

Les travaux de remplacement de la toiture, des corniches et des conduites d'eau pluviales ont pu aussi être financés par l'Écopack.

« J'ai également réalisé l'isolation du sol avec une couche de mousse de polyuréthane appliquée sur la dalle en fonction de la hauteur des pièces, soit 7 cm. Le choix d'isoler sur la dalle et non sous celle-ci, a impliqué le rehaussement des linteaux. J'obtiens ainsi une résistance thermique de 2,59 m².K/W. Le revêtement du sol est également considéré comme un travail induit dans le cadre de l'Écopack. »

Comme la plupart des maisons de l'époque, celle-ci dispose d'un double mur, mais la coulisse (le creux entre les deux murs) ne mesure qu'environ 4 cm, ce qui est insuffisant pour envisager d'utiliser ce volume pour isoler les murs de manière efficace. Afin de mettre une épaisseur d'isolant suffisante et d'éviter au maximum les

ponts thermiques, la solution la plus efficace était d'isoler par l'extérieur : « J'ai fait apposer 14 cm de polystyrène graphité sur la façade, recouverte ensuite par un crépi. Cela a non seulement permis de donner une résistance thermique de 4,375 m².K/W aux murs mais également de donner à l'habitation un look beaucoup plus moderne ! »

En plus de ces travaux, les vieux châssis et les simples vitrages ont été remplacés par des châssis en PVC et des fenêtres doubles vitrages (U = 1,1 W/m²K). Un système de ventilation a également été installé. Ces deux derniers postes ont été réalisés en dehors de l'enveloppe de l'Écopack.

La maison monte en grade

« Avec ces travaux et les constatations provisoires de cet hiver, constate Gwendoline, je peux m'attendre à une consommation annuelle de mazout nettement inférieure à 2000 l/an. Si aujourd'hui, je décidais de refaire certifier mon bâtiment, je pourrais obtenir un label B. »

La preuve est faite qu'une maison fort mal classée dans l'échelle de certification, moyennant des travaux d'isolation d'une certaine ampleur, peut améliorer fortement sa performance énergétique ! Et à un tarif imbattable grâce à l'Écopack...

Toutes les infos sur l'Écopack sont sur www.ecopack-wallonie.be/fr

NOUVEAU, UN GUIDE PRATIQUE : « RÉNOVER POUR CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE »

Améliorer son logement demande de la méthode et de la réflexion. Et c'est exactement ce que vous propose ce nouveau Guide, un vrai compagnon de route dans vos projets de rénovation. Car ce n'est pas juste un catalogue de bons conseils ou un vade-mecum technique. Au contraire, il propose de vous guider littéralement dans la démarche. Tout d'abord dans votre réflexion : par quoi commencer et pourquoi ? Ensuite dans vos travaux, en vous proposant en 10 fiches, l'ensemble des projets qu'il est possible de mener à bien pour rendre votre logement plus performant d'un point de vue énergétique.

1. Rénover pour consommer moins d'énergie (introduction)
2. Maîtriser l'étanchéité et protéger l'isolant
3. Isoler la toiture inclinée
4. Isoler le plancher du grenier
5. Isoler la toiture plate
6. Isoler le sol au-dessus d'un espace non chauffé
7. Isoler les murs par l'extérieur
8. Remplacer les châssis et vitrages
9. Remplacer une ancienne chaudière par une installation performante
10. Améliorer la ventilation

Mais le Guide va plus loin : il vous assiste dans la manière de consulter les professionnels et d'interpréter les devis. Il vous

indique les précautions à prendre et vous indique les choix techniques nécessaires pour obtenir les meilleures performances et surtout pour remplir les conditions d'octroi des primes de la Wallonie.

Enfin vous y trouverez également les adresses des organismes régionaux pouvant vous accompagner gratuitement pendant votre projet de rénovation énergétique.

UN GUIDE À SUPPORT MULTIPLES

- Vous pouvez le commander en version imprimée, et c'est gratuit. Il vous suffit de téléphoner au 0800 11 901 ou de remplir le formulaire que vous trouverez sur le site energie.wallonie.be.

- Vous pouvez consulter le guide en ligne depuis votre PC en tapant directement cette URL raccourcie : <http://goo.gl/k5MCK>.



Les GUICHETS de l'énergie

Tous les guichets sont ouverts
du mardi au vendredi de 9 à 12 heures
ou sur rendez-vous

ARLON

Rue de la Porte Neuve, 20 - 6700 ARLON
Tél. 063/24.51.00 - Fax : 063/24.51.09

BRAINE-LE-COMTE

Rue Mayeur Etienne, 4
7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél. 067/56.12.21 - Fax : 067/55.66.74

CHARLEROI

Centre Héraclès
Avenue Général Michel 1E
6000 CHARLEROI
Tél. 071/33.17.95 - Fax : 071/30.93.10

EUPEN

Hostert, 31A - 4700 EUPEN
Tél. 087/55.22.44 - Fax : 087/55.32.48

HUY

Place Saint-Séverin, 6 - 4500 HUY
Tél. 085/21.48.68 - Fax : 085/21.48.68

LIBRAMONT

Grand Rue, 1 - 6800 LIBRAMONT
Tél. 061/23.43.51 - Fax : 061/29.30.69

LIEGE

Maison de l'Habitat
Rue Léopold, 37 - 4000 LIÈGE
Tél. 04/221.66.66 - Fax : 04/222.31.19

MARCHE-EN-FAMENNE

Rue des Tanneurs, 11 - 6900 MARCHE
Tél. 084/31.43.48 - Fax : 084/31.43.48

MONS

Allée des Oiseaux, 1
7000 MONS
Tél. 065/35.54.31 - Fax : 065/34.01.05

MOUSCRON

Rue du Blanc Pignon, 33
7700 MOUSCRON
Tél. 056/33.49.11 - Fax : 056/84.37.41

NAMUR

Rue Rogier, 89 - 5000 NAMUR
Tél. 081/26.04.74 - Fax : 081/26.04.79

OTTIGNIES

Avenue Reine Astrid, 15 - 1340 OTTIGNIES
Tél. 010/40.13.00 - Fax : 010/41.17.47

PERWEZ

Rue de la Station, 7 - 1360 PERWEZ
Tél. 081/41.43.06 - Fax : 081/83.50.95

PHILIPPEVILLE

Avenue des Sports, 4
5600 PHILIPPEVILLE
Tél. 071/61.21.30 - Fax : 071/61.28.30

TOURNAI

Rue de Wallonie, 19-21 - 7500 TOURNAI
Tél. 069/85.85.34 - Fax : 069/84.61.14

VERVIERS

Pont de Sommeville 2 - 4800 VERVIERS
Tél. 087/32.75.87 - Fax : 087/32.75.88

Douze écoles « au bout des pieds »



Douze écoles ont été sélectionnées en Wallonie pour participer à l'opération « L'École au bout des pieds » (EBP). Alexandra Dusausoy (GAMAH asbl), l'animatrice chargée d'accompagner quatre d'entre elles, explique l'objectif de l'action : « Il s'agit de désengorger le trafic aux abords des écoles, d'éloigner les voitures en incitant les enfants à venir à l'école à pied. Le résultat : plus de sécurité pour les enfants, moins de pollution, moins de CO2 émis, des économies d'énergie... Mais aussi plus de responsabilisation des enfants, et enfin des bénéfices pour la santé grâce à l'exercice physique. Je rencontre les élèves et leurs enseignants lors de 9 rendez-vous au cours desquels nous découvrons ensemble les problèmes de circulation propres à l'école, nous élaborons des solutions que nous proposons à l'autorité communale, nous sensibilisons les autres classes... ».

À l'école de Marbaix, les deux classes de 5^e primaire d'Aurore Nicolas et Céline Doms se sont très impliquées. Il s'agit d'une petite école communale de village où comme souvent, le débarquement des enfants le matin est l'occasion d'une situation quelque peu chaotique et potentiellement dangereuse, ainsi que l'explique Aurore Nicolas : « Avec l'opération EBP, notre but premier était de sécuriser les abords de l'école. On constate chaque matin que des conducteurs s'impatientent et klaxonnent, que certains se dépêchent de repartir, tandis que des enfants traversent au milieu des voitures. Il fallait trouver une solution pour diminuer le nombre de voitures aux abords de l'école. Comme il s'agit d'un milieu rural, les enfants viennent de villages parfois éloignés

de 6 voire 10 km. Il n'était pas envisageable de... simplement les inciter à venir à pied ! Au cours des 9 rencontres avec l'animatrice, l'idée est venue de mettre en place une zone de dépose-minute à proximité de l'école. Le groupe a proposé la solution aux autorités communales, qui l'ont acceptée. »

C'est ainsi qu'un panneau a été installé à 200 m de l'école, devant un endroit dégagé et facile d'accès où les parents déposent les enfants rapidement et sans danger. Il leur reste une petite distance à parcourir à pied. Leur institutrice a remarqué des effets positifs collatéraux à ce dépose-minute qui n'était au départ qu'une mesure de sécurité : « Les enfants se sentent responsabilisés par le fait qu'ils doivent arriver seuls à l'école. Et une convivialité s'installe au cours du trajet : ils discutent, révisent rapidement la matière ensemble quand il y a une interrogation... Ils apprécient ce moment vécu en autonomie avec les copains. Et pour la préparation du projet, ils étaient très impliqués : ils ont dû réfléchir à des solutions et aller présenter le projet en groupe aux autres classes. La coopération et la collaboration sont deux compétences de base développées par cette activité. Ils ont également appris des notions en rapport avec la pollution, les émissions de CO2, les économies d'énergie. »

À lire : le dossier « Le piéton, un modèle pour les villes en renouveau » dans « Aires Libres n°13 », sur www.gamah.be/aires-libres.

